

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux
M (91) 6

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 et 2 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Sur proposition du Ministre de la Justice du Luxembourg,

A pris la décision suivante:

Article premier

Monsieur R. GRETSCH, Premier Conseiller à la Cour d'Appel de Luxembourg, est nommé juge suppléant à la Cour Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 13 juin 1991.

Le Président du Comité de Ministres,

J.F. POOS